

STRASBOURG snes

**Supplément n° 02
au Strasbourg-SNES n°100**

Aux CPE

Octobre 2011

Réfléchir, Agir et Voter !

Comme tous les ans, nous prenons le temps de nous adresser à tous les CPE syndiqués et non syndiqués. Nous n'attendons pas les élections professionnelles pour, avec vous, peser et faire entendre notre voix, défendre les personnels, défendre leurs droits, défendre le paritarisme.

Affirmer et promouvoir le métier de CPE est une nécessité qui occupe une place primordiale dans nos publications et interventions publiques.

Pour résister, adressons un message clair, votons SNES-FSU

Les enjeux de ces élections professionnelles sont multiples. La casse du service public d'éducation se traduit désormais par un recul sans précédent des moyens depuis des années.

A cette politique qualifiée « d'austérité », s'est conjuguée depuis 4 ans une offensive idéologique qui s'en prend à tous les métiers de l'éducation et de la prévention au profit de politiques sécuritaires et répressives. Le lien humain, valeur cardinale de tout système éducatif démocratique, devient une donnée chiffrée, une variable d'ajustement.

Dans l'éducation nationale, si tous les métiers sont touchés, ceux du « tiers éducatif » sont les plus visés : copsy, AS et bien sûr CPE. Le déficit de recrutement laisse désormais plus d'une vingtaine de collègues de l'académie sans CPE. Il entraîne aussi de graves difficultés de remplacement et place nos collègues TZR dans des situations des plus éprouvantes (cf témoignages en page intérieure). Autre conséquence, le manque de mobilité professionnelle : plus de 75% des postes laissés vacants ont été bloqués cette année pour y accueillir des stagiaires (11) ou ont été transformés en postes à profil, réservés aux CPE volontaires (peu nombreux !).

Enfin, la suppression, fin août, de plus d'une soixantaine de postes d'AED détériore de façon dramatique les conditions de travail de très nombreux collègues CPE (cf témoignage en page intérieure). Une action sera programmée après les élections.(cf article page intérieure).

Que faire ? Donner une MAJORITE aux candidats du SNES-FSU...c'est aussi faire en sorte que notre voix soit audible, entendue et respectée....

Face à ces situations, seule la force de la représentativité syndicale pourra peser, et il est donc très important que la participation électorale soit à la hauteur des enjeux. Votre vote pour le SNES-FSU, représentant d'un syndicalisme de revendication et d'action mais aussi de propositions (études du CEREC, Colloque sur le métier en 2009, publications nationales et académiques...) doit établir un contrepoids de force qui, seul, sera en mesure d'infléchir les choix de l'administration. Le paritarisme syndical comme valeur républicaine est inscrite dans la constitution et ne peut de ce fait être facilement contourné. Ces élections professionnelles doivent être l'occasion de montrer à ceux qui rêvent de diriger sans contrôle que la profession exige non seulement de conserver ses droits mais aussi d'en acquérir de nouveaux en termes de conditions de travail, de carrière, de mobilité, de prévention des risques psycho-sociaux.

Donner une MAJORITE aux candidats du SNES-FSU dans les commissions paritaires des CPE de l'Académie de Strasbourg c'est pour chacun de nous une garantie de voir nos statuts défendus et améliorés, c'est aussi faire en sorte que notre voix soit audible, entendue et respectée. Rien de plus néfaste pour notre catégorie que l'éparpillement des voix sur des listes syndicales peu ou pas du tout représentatives.(cf tableau en page intérieure).

Parce que le métier de CPE a été largement façonné par les CPE du SNES eux-mêmes, nous savons que sa construction est permanente.

En renouvelant votre confiance au SNES vous émettrez un message clair, vous manifesterez cette volonté de passer de la résistance aux pressions managériales à la poursuite d'une construction d'un projet éducatif qui maintient l'élève au centre de notre action.

Pour le Snes académique CPE :

Céline Miesch, Marie-Luce Curty, Gérard Gury, Jean-Claude Robin, Armand Depenau, Mary Pallasse, Virginie Martin, Virginie Jeltsch, Michèle Voltz et Ali Gherbi.

SOMMAIRE :

P 1 : Editorial - P 2 : Les attaquent continuent, la lutte aussi ! P 2 et 3 : Savoir d'où l'on vient... et décider où l'on va ! - P 3 : Carrière - P 4 et 5 : vie quotidienne de CPE : témoignages P 6 : quelques rappels de début d'année - Le point juridique sur la pause repas - P 7 : Elections professionnelles - P 8 : Comité de soutien - Liste candidats CPE

LES ATTAQUES CONTI-NUENT, LA LUTTE AUSSI !



A chaque rentrée son lot de mauvais coups envers la catégorie des CPE : la note de vie scolaire, SCONET, le recrutement de précaires non formés, **le projet vie scolaire qui même sans fondement statutaire** est toujours d'actualité, et constituerait même, selon l'Inspection, « une protection », une garantie de lisibilité. (depuis le temps, nous ne serions pas « lisibles » ? Risible !)

Le cœur même de notre métier est maintenant touché : la formation initiale des CPE dans le cadre de la mastérisation est laissée dans un flou intolérable !

La seule logique qui prévaut, au ministère comme au rectorat est la restriction budgétaire. Contre cela, nous devons poursuivre notre réflexion, mettre en avant des revendications claires et univoques afin que notre identité professionnelle soit reconnue et confortée par tous.

Le SNES est le syndicat majoritaire chez les CPE, seuls ses élus sont présents à toutes les commissions nationales et rectorales pour défendre l'intérêt général et veiller aux respects des règles pour chacun. A cet égard, il mesure sa responsabilité et souhaite plus que jamais défendre une particularité et une richesse du système éducatif français. Depuis longtemps, les CPE savent ce que leur métier doit au SNES, combien son poids a été déterminant dans la construction progressive de leur identité professionnelle. Ils savent pouvoir compter sur cet outil irremplaçable.

La confiance que lui témoignent ses d'adhérents, le poids que représentent dans les instances ses centaines d'élus resteront, grâce à vous, un obstacle de taille au démantèlement en cours, ce dont nous sommes fiers parce qu'il est garant de l'exigence d'un service public d'éducation ambitieux pour les jeunes !

Adhérer au SNES aujourd'hui, et voter SNES c'est partager cette ambition, c'est signifier que nous serons encore plus nombreux **pour empêcher toute régression vers le « moins » d'école dont rêvent certains**, concrètement être au SNES pour les CPE c'est participer à notre identité professionnelle aux cotés des enseignants et pour les élèves, contre les dérives managériales.

Dans un contexte où l'institution elle-même prépare des transferts de charge et bouleverse les missions fondamentales de ses personnels, cette appartenance au même syndicat est vitale aussi bien pour les enseignants que pour les CPE.

Armand Depenau.

SAVOIR D'OU L'ON VIENT... ET DECIDER ENSEMBLE OU L'ON VA !

Dès les années 70, les personnels d'éducation, refusant la première circulaire de mission (1972) – les définissant comme des « auxiliaires des chefs d'établissement... » – débattent des orientations de leur métier et revendiquent un minimum de garanties statutaires. Le SNES mène de très nombreuses actions, souvent intersyndicales, pour obtenir : un horaire hebdomadaire, la sortie de l'équipe de direction, le droit de grève et la fin de l'auxiliarat. Dans la foulée des changements politiques de 1981, il fait pression pour la création de postes et la parution de la circulaire de missions qui marque de fait la sortie de « l'équipe de direction » et affirme une fonction plus orientée vers l'éducatif et la pédagogie.

Durant la décennie 80, les plans d'intégration dans le corps des CE ont permis de régulariser la situation de plusieurs milliers de non-titulaires. À cette époque, le ministère et l'inspection générale sont des interlocuteurs pour les personnels et leurs organisations syndicales. Le SNES s'engage alors dans une démarche qu'il n'abandonnera plus : faire reconnaître et faire évoluer l'identité professionnelle des CPE, et agir pour la défense et l'amélioration de leurs droits statutaires. C'est sur son insistance qu'en 1986 est créé le premier concours externe, qu'un contenu est donné à la formation initiale et que sont mis en oeuvre les premiers éléments d'une formation continue, un droit souvent dénié aux CPE. De même, en 1989 : l'action à l'appel du SNES débouche sur un « plan de revalorisation », et l'unification des corps d'éducation au niveau CPE (intégration progressive des CE). Suite à son intervention au CSE, le statut est modifié (décret de 89). Il conforte la sortie de « l'équipe de direction » et renforce l'orientation pédagogique des fonctions. « *Les CE-CPE... sont associés aux personnels enseignants – pour le suivi des élèves et leur évaluation...* » Soutenant la revendication de la « parité enseignement – éducation », il multiplie les actions à tous les niveaux pour obtenir le versement complet de l'indemnité spéciale, l'indemnité de conseiller pédagogique, ainsi qu'en 1992, l'installation de la formation au sein des IUFM, une étape majeure de notre professionnalisation ! Dans ce même esprit, il sera la seule organisation à déposer des contributions

publiques pour le concours externe de 1995, qui institue un contenu disciplinaire et similaire à un CAPES. En avril 1996, son action déterminée permet la publication d'une nouvelle circulaire sur l'organisation du service de vacances. Son engagement en 2002 sur les textes de réduction du temps de travail fut important. Malgré leurs imperfections réelles, ces quelques étapes attestent du chemin parcouru. Il doit beaucoup à la détermination des personnels. Pour sa part, le SNES a eu la volonté constante de porter la parole des CPE et de faire prendre en compte leur expertise professionnelle.

Et maintenant ?...

Depuis une dizaine d'années, notre métier est confronté à des enjeux multiples. D'une part, fournir sa contribution à la réussite scolaire et à l'intégration sociétale de tous les élèves dans un environnement où chômage et précarité perdurent. D'autre part, une série d'initiatives institutionnelles (ministère et inspection), indiquent la volonté de transformer le métier. Alors que le déficit de concertation est réel, la remise en cause des axes qui guident notre quotidien s'annonce profonde. Du recrutement, à la formation et au protocole d'inspection... les interrogations professionnelles sont nombreuses et certains propos donnent une image régressive du métier ! Ainsi face à la question de l'absentéisme, nous récusons l'approche répressive. L'institution scolaire doit chercher à créer du lien avec les familles et à nouer des relations individuelles avec le jeune.

Des objectifs pour la démocratisation du système éducatif

Notre métier est définitivement marqué du sceau de la massification et aucune évolution de notre profession ne peut être envisagée si elle pose en préalable la rupture avec son socle fondateur : le suivi, la réussite scolaire et l'épanouissement de l'élève. Socialisation scolaire, lutte contre le décrochage, incidence de la grande pauvreté (qui touche plus d'un million des moins de 18 ans !) sur la réussite scolaire. De tels objectifs sont d'une réelle actualité. Nous pensons qu'il faut débattre et définir avec les enseignants des modalités nouvelles de coopération ; que les CPE ont une capacité importante à développer le vivre ensemble et les valeurs solidaires ; qu'à l'évidence la question des moyens se pose.

Le SNES renouvelle son exigence d'un plan d'urgence pour la création de 3 000 postes en particulier dans les collèges.

Face aux problématiques nouvelles, il multiplie : les publications, les temps de débats et de réflexion professionnelle, et les manifestations syndicales catégorielles ou collectives.

Le SNES agit à tous les niveaux pour faire respecter la parole des CPE et défendre l'idée d'une évolution progressiste du métier. C'est en ce sens qu'il entend poursuivre.

Contribution du collectif national CPE.SNES

CARRIERE



Mobilité professionnelle?

Cette année, le taux de mutation des titulaires était de l'ordre de 20%, soit un taux d'insatisfaction de près de 80%. C'est inacceptable ! Les causes en sont malheureusement multiples : insuffisance des recrutements (dogme du non renouvellement d'un fonctionnaire sur 2) malgré des besoins criants (établissements sans CPE, TZR en poste à l'année, remplacements de courtes et moyennes durées non assurés malgré le recrutement exponentiel de contractuels et vacataires...), blocage des postes en lien avec la suppression de la formation, le dispositif ECLAIR et les restrictions budgétaires, déconcentration du

mouvement,...etc. Nous demandons donc un plan d'urgence pour les CPE avec d'une part des recrutements de titulaires en nombre suffisant, soit 1 CPE pour 250 élèves, et d'autre part, l'ouverture de listes complémentaires pour tous les types de concours afin de pallier les défections des lauréats.

Importante, la notation ?

La note administrative annuelle conditionne notre déroulement de carrière (promotions d'échelons, accès à la Hors Classe) et son incidence sur nos salaires est évidente. Trop souvent il est à déplorer que la notation témoigne de relations conflictuelles avec le chef d'établissement, ce qui évidemment dépasse le champ des compétences administratives. Actuellement la notation est essentiellement, ou tend à le devenir, un outil de l'avancement au « mérite ». L'administration prône la reconnaissance des fonctionnaires méritants. Laisser cette appréciation uniquement au chef d'établissement engendre inévitablement des disparités et des injustices. **C'est pour cela que le Snés propose d'améliorer les procédures de notation par la double notation**

appliquée aux CPE, à l'instar des enseignants.

Dispositif ECLAIR !

Il concerne aussi bien le système éducatif dans son ensemble: missions et statuts des personnels, recrutement, carrière, mobilité, offre de formation donnée aux élèves, ambition et moyens attribués pour leur réussite,... que plus particulièrement certaines catégories de personnels, dont les PP et les CPE, avec la création d'une nouvelle fonction (voire d'un nouveau corps de personnel dans une hiérarchie réaménagée ?), celle de Préfet des Etudes.

Le SNES est contre cette déréglementation sous couvert d'expérimentations, cette négation des personnels et des missions qu'ils exercent quotidiennement et les conséquences pour tous par le blocage du mouvement que cela amplifie, dans un contexte déjà très difficile. Il condamne cette approche de l'éducation, cette remise en cause des règles nationales ainsi que cette nouvelle attaque contre les statuts des personnels et continue de demander le retrait de ce dispositif.

VIE QUOTIDIENNE DE CPE : TEMOIGNAGES

T.Z.R. : T'as Zéro Reconnaissance !

Parcours sans prétention d'une C.P.E. sans bureau fixe.

Septembre 2003 : j'entre dans le métier avec une belle énergie, des convictions plein la tête, l'envie d'être au service des élèves. Premier poste fixe en Seine-Saint-Denis avec des conditions de travail difficiles mais la volonté est là ; j'avance, j'apprends et je m'épanouis dans ce métier aux multiples facettes.

Septembre 2005 : mutation en Alsace, ma terre natale ; le couperet tombe : T.Z.R. Je relativise, je m'adapte. En poste à l'année, j'ai le sentiment de faire mon vrai métier, même si l'incertitude du lendemain est pesante. Malgré tout, mon côté optimiste prend le dessus.

Septembre 2010 : la dégradation pure et simple des conditions de travail : les chiffres parlent d'eux-mêmes : en une année scolaire, 5 remplacements, dont un de 15 jours, 6 établissements différents, du service d'internat au pied levé, des temps de transport insupportables ; se posent les problèmes de l'exercice du métier, du suivi des élèves et donc de la qualité du service public, mais aussi de la pénibilité du travail, de l'adaptabilité poussée à l'extrême. Mes utopies de débutante s'émoussent, je ne veux pas perdre le « feu sacré », je veux être là, fidèle à moi-même, pour les élèves.

Evidemment il ne s'agit que de la petite expérience sans importance d'une TZR.

Evidemment la majorité des CPE de l'académie ne connaissent pas et ne connaîtront jamais cela, fort heureusement.

Mais aujourd'hui, il est de mon devoir de tirer la sonnette d'alarme, de vous alerter car notre métier est remis en question, notre expertise est négligée ; agissons donc ensemble, utilisons la voie démocratique pour réaffirmer notre conviction partagée, **celle de notre nécessaire présence auprès des élèves.**

Céline Miesch, TZR 67



Quand on m'a demandé si je voulais bien écrire un article sur le métier de CPE vu par les jeunes collègues dont je fais partie, je me suis dit « ouah, vaste programme !!!! ». CPE, c'est un métier qui m'est venu sur le tard, à un moment où on cherche à être en adéquation avec soi-même et les convictions qui nous animent, où on n'a plus seulement envie d'être spectateur, mais prendre pleinement sa place dans le monde qui nous entoure. L'éducation a toujours été pour moi un vecteur d'émancipation et c'est ce message que je cherche à faire passer de manière quotidienne auprès de mes élèves. Dire qu'il existe une journée type du CPE est un doux leurre. Aucune journée ne ressemble à une autre, et c'est aussi ce qui me plaît dans ce métier. On y va avec ses tripes, son énergie, ses utopies et on avance toujours et encore malgré les difficultés. Ma première année en tant que stagiaire a été très intense, et je suis ravie d'avoir été assistante d'éducation pendant cinq ans auparavant, dans un lycée où le chef d'établissement et les collègues m'ont accordé une pleine confiance, ce qui m'a permis de ne pas me perdre. Je savais où j'allais, je savais ce que je voulais. La seule chose que je regrette c'est la méconnaissance qui existe à l'égard de notre métier, notamment auprès des jeunes enseignants (mais des plus âgés aussi). Le CPE n'est pas là uniquement pour sanctionner, le CPE n'est pas là uniquement pour les élèves qui vont mal, pour moi il est là pour poser un regard sur les élèves, avoir « une parole bienveillante, un mot d'adulte confiant, clair et stable, pour dissoudre ces chagrins, alléger ces esprits, les installer dans un présent rigoureusement indicatif » comme le dit si bien Daniel Pennac dans « Chagrin d'école ». Sans cela pas d'enseignement possible, pas d'éducation possible, et pour moi il s'agit de l'affaire de tous !!!!

Même si en ce moment les temps sont durs, il nous reste notre responsabilité, notre engagement vis à vis des élèves qui doivent continuer à nous guider, et là je sais que je ne suis pas seule ...

Michèle Voltz, néo-titulaire, 67

CPE ,T.Z.R : chronique d'une rentrée ordinaire

Le 30 septembre, alors que je quitte l'établissement dans lequel je viens faire un remplacement d'un an et que je m'appête à intégrer le suivant pour 4 mois, coup de téléphone du rectorat qui m'annonce qu'en fait, il faut que je prenne le train pour me rendre dans un autre collège... Je suis contente , c'est un poste à l'année, chose devenue rare.

Le poste était prévu pour un stagiaire CPE mais voilà, l'équipe de direction étant entièrement renouvelée, finalement, c'est moi qui y vais... Mes espoirs de relative stabilité d'un poste à l'année, se voient vite rattrapés par le principe de réalité... Me voilà devenue à nouveau surveillante !! SURPRISE !!!! La vie scolaire doit tourner avec 2 assistants d'éducation et 1 contrat aidé à temps partiel pour encadrer 570 élèves dont 200 à 220 demi-pensionnaires à emmener chaque jour au L.P.O qui est à 500 mètres. Nous attendons le redéploiement de deux postes d'assistant pédagogique d'une école primaire vers notre établissement, Gestion de pénurie oblige ! Génial !

2 assistants d'éducation de l'U.L.I.S et de la classe relais du collège complètent le service de la demi-pension. Gestion de pénurie encore !

Mais voilà, 4 à 5 adultes (CPE et personnels de direction inclus) pour 220 élèves ça fait mince... alors je m'y colle aussi. Et pour que les assistants d'éducation puissent déjeuner, je surveille souvent la cour .Lorsque un AED manque à l'appel : »...euh...chef ?!!! Vous êtes libre à midi ? Faut quelqu'un pour la demi-pension... ». On croit rêver mais nonnnn !!! C'est pour de vrai !!!

Avec la neige, la période des pétards et j'en passe et des meilleurs, qu'est-ce que ça va donner ? Franchement, il y a de quoi faire un ulcère !!! Même avec un poste de plus (pour octobre j'espère), cela fera toujours que 3 postes et demi pour la vie scolaire. Pénurie toujours !

Une C.P.E, T.Z.R dans l'expectative : M P, collège 67



Promesses et désillusions

Première affectation, collège en création, un choix personnel et un challenge professionnel.

L'enthousiasme est au rendez-vous, la conscience de vivre une expérience unique aussi. On ne compte pas ses heures, on a bien quelques doutes, quelques incertitudes mais, confiant, on se dit que les formations d'accompagnement dans l'entrée dans le métier seront là pour aider. C'est d'ailleurs le cas durant la première année.

Et puis... Et puis la Masterisation entre en scène. Les modalités de formations des personnels stagiaires changent, les moyens accordés au T2 deviennent inexistantes, les formations qui devaient leur être dispensées n'auront jamais lieu.

Et on oubliera les personnels qui comptaient vraiment sur ces séances pour parfaire leur formation et leur connaissance du métier ; qui comptaient aussi sur elles afin d'échapper de courts instants au quotidien et de rencontrer des collègues.

Alors, isolés dans les établissements, sans pouvoir partager nos expériences et nos pratiques, on restera la tête dans le guidon, oubliant parfois bien involontairement la partie réflexive que nécessite notre métier...

Virginie Martin.,CPE Haut-Rhin.

QUELQUES RAPPELS DE DEBUT D'ANNEE ...

Temps de travail et lettres de missions : nos convictions et notre persévérance ont fait entendre raison au Rectorat.

Depuis 2002, la durée du temps de travail des CPE est placée dans le cadre des 1607 heures maximales annuelles

avec une durée hebdomadaire de 35H toutes tâches confondues. Cet horaire couvre l'ensemble des activités que le CPE est amené à exercer dans le cadre de sa mission (conseils de classes, CA, temps de repas dans la mesure où le CPE est disponible pour le service...). Sauf accord particulier entre le CPE et le CE (de type, 30H +5H par exemple), le SNES conseille aux collègues d'établir, et de faire valider dès le début d'année, leur emploi du temps avec leur service sur un maximum de 35 heures hebdomadaires et récupération des dépassements horaires.

Ces principes sont bafoués dans certains établissements, en particulier en collège. Les CPE ont des difficultés à les faire respecter face à des chefs d'établissement qui ne supportent pas de se passer un instant de « leur » CPE. C'est d'ailleurs le même état d'esprit qui prévalait pour justifier, jusqu'en 1982, l'absence totale de référence à un maximum horaire.

Après de nombreuses demandes écrites et orales, nous avons obtenu la création d'un groupe de travail afin de clarifier un certain nombre de problèmes. A l'issue de la première rencontre du 25 mai 2010, quatre thèmes de débats ont été proposés :

- 1 Horaires de travail des CPE
- 2 Définition des missions
- 3 Prévention du stress (CPE en grande souffrance, risques psycho-sociaux)
- 4 Evaluation (protocole d'inspection...)

Les deux premiers thèmes ont été traités le 5 juillet 2010. Après plus de deux heures d'âpres discussions, nous avons obtenu que la circulaire du 14 octobre 2002 soit interprétée comme suit :

La réglementation est de « ... 40h40 de travail hebdomadaire dont 35 heures inscrites dans l'emploi du temps...) Ouf !

Concernant les lettres de mission, la clarification fut longue à obtenir : « ... il n'existe pas de lettre de mission imposée au niveau réglementaire. C'est statutairement obligatoire seulement pour les cadres (chefs d'établissement, adjoints...).

Citations de Mr Matthis,DRH.

Logement :

Trois cas sont à envisager : concession par nécessité absolue de service (gratuité du logement nu et forfait d'indemnisation des charges), concession par utilité de service (redevance d'un loyer et des charges afférentes) et concession d'occupation précaire (redevance d'un loyer et des charges afférentes, cette convention est révocable et peut être attribuée à d'autres catégories de personnels). Pour les logements par NAS, il existe des contraintes de service : « Le bénéfice d'un logement accordé par NAS est de nature à entraîner un certain nombre d'obligations supplémentaires qui s'imposent à l'ensemble des personnels dans cette situation. »

Des permanences de sécurité peuvent être mises en place durant les week-ends, vacances et jours fériés. Elles concernent tous les personnels dans cette situation [NAS] et sont effectuées par roulement de façon équitable ; le SNES incite les collègues à exiger la plus grande transparence dans la répartition des services. **A noter**, l'astreinte ne donne pas lieu à récupération, mais le temps d'intervention dans ce cadre oui, avec un coefficient multiplicateur de 1,5 soit une heure trente minutes pour une heure effective. En utilité de service, l'attribution d'une concession n'a pour but que de faciliter l'exercice des fonctions et n'entraîne de ce fait aucune contrainte supplémentaire. Il en est de même en cas de convention d'occupation précaire.

LE POINT JURIDIQUE SUR LA PAUSE REPAS



Lorsque la preuve est rapportée devant le juge que le salarié était obligé de prendre ses repas sur place et qu'il ne disposait, à raison de son emploi, d'aucune liberté pendant ce temps, c'est à juste titre que cette période doit être considérée comme un temps de travail effectif (Cass. Soc. 4 janv. 2000).

Il en va de même lorsque les salariés travaillent en cycle continu et qu'ils ne peuvent s'éloigner de leur poste de travail restant à disposition de leur employeur même pendant le temps des repas (Cass. Soc. 10 mars 1998, *R.J.S.* 4/98, n°473).

Texte de lois : Cour de Cassation, chambre sociale 4 janvier 2000 Cour de Cassation, chambre sociale, 9 mars 1999 Cour de Cassation, chambre sociale, 1 avril 2003. Articles L. 3121-1 et L. 3121-2 du Code du travail.

Ce texte s'applique bien sûr à tous les salariés, CPE et assistants d'éducation compris ! L'usage veut que l'on considère que le temps de repas est d'une demi-heure. AD

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : ENJEUX ET ANALYSES

Résultats CAPN des CPE de 2008 (nombre de sièges par syndicat) : national.



SNES-SNUEP (FSU) : 5
SE-UNSA : 2
SGEN-CFDT : 1

**Résultats des dernières
élections professionnelles 2008
dans notre académie. Toutes catégories confondues**

SNES FSU : 32,11%
SGEN-CFDT : 22,82%
SE/UNSA : 17,34%
FO : 5,30%
SNCL : 4,28%

**Elections professionnelles chez les CPE :
de l'importance du scrutin pour l'avenir du métier**

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 sont d'une importance cruciale pour notre catégorie. Sans revenir ici sur les nouveautés (vote électronique, élection directe des CTP, etc.) l'enjeu pour la catégorie concerne la conception même du métier.

Un éventuel recul du SNES dans ces élections serait un encouragement pour ceux qui souhaitent déporter le centre de gravité professionnel des CPE vers le management, l'administratif, le pilotage au détriment du suivi des élèves.

Le SNES et les autres organisations syndicales.

Pour faire court :

SE UNSA : Les principales divergences portent sur le rapprochement CPE/personnels de Direction que préconise au sein du SE UNSA, certaines académies dont la nôtre (cf. déclaration liminaire des représentants SE UNSA de Strasbourg à la CAPA du 10/12/2010.)

La première conséquence d'un tel rapprochement serait bien évidemment la fin des 35h (cpe corvéable à merci et disponible R-2 et S+2 voire 3...) autrement dit, la mise en oeuvre via des lettres de missions de l'abrogation de la circulaire 82.

Au SGEN, la réécriture de la circulaire 82 est préconisée par cette organisation depuis de très nombreuses années alors que pour le SNES cette circulaire constitue selon les termes de Régis Rémy « l'idéal du métier » que nous sommes encore loin d'avoir atteint.

De plus, le SNES reste attaché à l'idée que l'évolution du métier ne saurait se faire sans les CPE eux-mêmes.

FO, SNCL : Que dire de ceux qui ne se manifestent qu'à la veille des élections ?

Actions à coordonner avec VOUS après les élections.

Nous solliciterons une audience auprès de Mme Le Recteur pour lui faire part de la situation de plus en plus critique de nombreuses vies scolaires. En effet, depuis le début de l'année des dizaines de collègues nous ont contactés pour nous alerter sur les nombreuses suppressions de postes d'AED et d'AVS dans leurs établissements. Afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation plus précise encore, n'hésitez pas à nous faire remonter ces informations au s3str@edu.fr.

Comité de soutien à la liste CPE du SNES.FSU, constitué exclusivement de CPE,

Présidé par Mme Michèle STRAUSS et M. Gérard GURY.

AMAN Guy (67), AMIRI Yasmina (68), BASS Carole (67), BENSAAD Houria (67), BOUMLIK Ilott (68), BOURAHLA Sajid (68), COMBE Christelle (68), COSTA Jean-Luc (68), CURTY Marie-Luce (68), DAUB Beatrice (68), DEPENAU Armand (67), DEPENAU Matthieu (68), DOGAN Ozlem (68), ENGEL Catherine (67), EZZEDGUI Rachid (68), FAIVRE Jean-Philippe (68), FIFRE Sylvain (68), FISCHER-FEHR Caroline (67), FUCHS Karine (68), GHERBI Ali (68), GHIBAUDI Paul-Emmanuel (68), GISSELBRECH Patrick (68), GRARADJI Taous (68), GRUNDLER Hubert (68), GUERGAH Bariza (68), GURY Gérard (68), HAUMESSER Camille (67), HERTGES Sandrine (67), HETSCH Denis (68), IACOPINO Maria (68), JELTSCH Virginie (67), KASCHTE Nassira (67), KAWKA Pierre (68), KLEIN Jean-Louis (67), LABORIE Laurent (67), LANOT Laurence (67), LAYER Myriam (68), LIECHTY Anne-Laure (67), LOUVET Rebecca (67), LYAHIAOUI Khalid (68), MAIO André (68), MANGEOT Aline (68), MARCK Gosse (67), MARTIN Virginie (68), MASANABA Christelle (68), MICARD Florence (68), MIESCH Céline-Marie (67), MIRALLES-HENNI Danièle (68), MOINEAU-ALTUN Emilie (67), MORILLA Rachel (68), MUNIER Jean-Pierre (68), OLHANDEGUY Simon (68), OUADI Marie-Laure (68), PALASSE Marie (67), PERDU Brigitte (67), PERRINE Lucie (67), PERRON Romain-Maurice (68), PROUST Nicole (68), RICHERT Catherine (67), ROBIN Jean-Claude (68), ROSTAMI-ENYEGUE Gila (67), ROUILLON Amandine (68), SCHAMING Claire (67), SCHEBATH Christian (68), SPENLE Annick (68), SPORER Valérie (68), STRAUSS Michèle (68), THAI Véronique (68), TEBIB Nadia (68), TELMON Dominique (68), TIARRI Antonella (68), TOULOUSE Nathalie (68), TUGEND Patricia (68), UHL KOENIG Blandine (68), VEZINE Patrice (68), VOLTZ Michèle (67), WAGNER Sabine (67), WEBER Claude (67), WEISSNER Gabriel (68), ZEKRI Abdelhafid (67), ZINCK Pierre (68).



Liste des candidats CPE aux élections professionnelles

Hors classe

1. **M. DEPENAU Armand** - LG Kléber – Strasbourg - 67
2. **M. MUNIER Jean Pierre** - LPO Louise Weiss - Sainte-Marie aux Mines - 68

Classe normale

1. **M. GHERBI Ali** - LPO Jean Mermoz - Saint Louis - 68
2. **Mlle PALLASSE Mary** – LPO Louis Couffignal – Strasbourg - ZR Bas-Rhin - 67
3. **Mme CURTY Marie Luce** - CLG Victor Hugo - Colmar - 68
4. **M. ROBIN Jean-Claude** - CLG Charles Walch - Thann - 68
5. **Mme ROSTAMI ENYEGUE Gila** - LP Xavier Nessel - Haguenau - 67
6. **Mme MARTIN Virginie** - CLG Nathan Katz - Burnhaupt Le Haut - 68
7. **M. OLHANGEGUY Simon** - LGT Louis Armand - Mulhouse 68
8. **Mme KASCHTE Nassira** - LGT Schuman - Haguenau - 67
9. **Mlle JELTSCH Virginie** - SAIO Rectorat de Strasbourg – Strasbourg - 67
10. **Mme TEBIB Nadia** - CLG des Trois Pays - Hegenheim - 68
11. **Mlle HERTGES Sandrine** - LPO Alexandre Dumas (hôtelier) - Illkirch - 67
12. **Mlle GRARADJI Taous** - CLG Saint-Exupéry - Mulhouse - 68
13. **Mlle VOLTZ Michèle** - LPO René Cassin - Strasbourg - ZR Bas-Rhin – 67
14. **Mme WAGNER Sabine** - CLG Lazare de Schwendi - Ingersheim - 68